



COUP D'OEIL DE L'OBSERVATOIRE

LA DÉFORESTATION EN INDONÉSIE ET L'IMPACT DU LAXISME GOUVERNEMENTAL SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES AU QUOTIDIEN : LE CAS DES DAYAKS



(©Mongabay, 2025)



AUTEUR : ETIENNE LEGAULT

Étienne est étudiant en première année du Baccalauréat en Études Internationales à l'Université de Montréal. Il s'intéresse à divers aspects des études internationales et de la politique, mais surtout aux études de sécurité, aux droits des minorités et à l'Union européenne.



L'Indonésie est le premier producteur mondial d'huile de palme. Sans surprise, l'industrie occupe une place centrale dans l'économie de l'archipel et attire autant les grandes entreprises agroalimentaires que les « petits planteurs ». Après son expansion rapide vers la fin du XXe siècle, l'industrie est aujourd'hui critiquée pour son impact environnemental et ses effets néfastes sur les travailleurs. Les autochtones de l'Île de Bornéo, tel que les peuples Dayaks, sont très vulnérables face à cette industrie. Les compagnies ciblent souvent leur habitat comme potentielles terres exploitables.

L'industrie de l'huile de palme constitue une menace sans précédent pour les Dayaks qui voient leurs terres ancestrales être réquisitionnées, menaçant ainsi leur mode de vie traditionnel. Bien que certaines lois ou décisions de la Cour Constitutionnelle indonésienne aient pu donner espoir quant à une valorisation et reconnaissance des droits autochtones en Indonésie, le cas des plantations d'huile de palme met en lumière un important laxisme gouvernemental dont les impacts sont ressentis au quotidien par les peuples autochtones.

Histoire de l'huile de palme

La croissance de l'exploitation de l'huile de palme en Indonésie date des années 1990, les activités agricoles et économiques entourant cette culture connaît une croissance sans précédent. Le gouvernement de l'époque saisit alors l'occasion de raviver l'économie du pays en pleine crise économique en ouvrant son marché et libéralisant l'accès aux terres, notamment celles de l'île de

Bornéo. Sans tarder, le secteur de l'huile de palme est devenu une source de revenus importante pour le pays. (Bamba et Munandar 2023, 309-310). Au début des années 2000, la superficie des plantations d'huile de palme était de 40.000 km². En 2020 la superficie s'élevait à plus de 140.000 km², soit une augmentation de plus de 250% en deux décennies (Putri et al. 2022, 2).

Déjà dans les années 1990, les ONG environnementales et celles militant en faveur de la protection des droits autochtones remettaient en question cette l'industrie. On accuse les plantations de palmier d'être responsable de désastres environnementaux (déforestations, intensification de la pollution et déclin de la biodiversité) et d'atteinte aux droits de la personne (expropriation forcée, exploitation et conflits) (Levang et Rival, 2019).

Aujourd'hui l'Indonésie est le principal pays producteur et exportateur d'huile de palme à travers le monde. Les plantations sont responsables de 3 millions d'emplois en Indonésie et jouent un rôle important dans la croissance économique (Go et al., 2024). Malgré cette hausse remarquable, la production d'huile de palme en Indonésie stagne depuis quelques années en raison du vieillissement des palmiers et de la diminution de la fertilité des sols associés à une exploitation excessive (Bernadette, 2024).

Cette stagnation de productivité coïncide avec la mise en place de politiques publiques en Indonésie qui forcent l'utilisation d'un mélange de biodiesel plus

important de carburant à base d'huile de palme. Pendant que la production stagne, la demande augmente. En 2017, pour contrer ce déséquilibre entre la demande et l'offre, le gouvernement a lancé un programme avec l'objectif d'accroître la superficie totale des plantations du pays. Jusqu'à maintenant, l'application du programme est très peu efficace. Cependant, en novembre 2024, le nouveau gouvernement indonésien de Prabowo Subianto affirme être certain d'être en mesure d'augmenter la production d'huile de palme (Bernadette, 2024).

Dégâts environnementaux

Le président indonésien semble déterminé d'aller de l'avant avec le développement de l'industrie. En décembre 2024, il déclare : « nous devons aussi planter davantage de palmiers à huile », et ajoute « Les palmiers à huile sont des arbres, n'est-ce pas ? Ils ont des feuilles, n'est-ce pas ? [...] Ils produisent de l'oxygène et absorbent du dioxyde de carbone » (Jong, 2025). Très peu de temps après ces déclarations, les voix des environnementalistes se sont fait entendre en s'opposant à ce raisonnement. En effet, des études démontrent que la déforestation des forêts libère davantage de CO² que les palmiers plantés sur ces mêmes terres ne peuvent stocker. Les forêts de régénération naturelle entreposent 10 fois plus de CO² que les plantations de palmiers (Jong, 2025).

Dans les faits, les plantations de palmiers d'huile de palme sont responsables de



Déforestation liée à l'exploitaton de l'huile de palme sur l'Île de Bornéo (© Save Our Borneo)

dégâts environnementaux importants pour la population, principalement pour les peuples autochtones qui dépendent de ces forêts pour se nourrir ou pour leurs diverses activités (Human Right Watch 2019, 14-18). Après l'arrivée des sites de plantations, il ne reste que très peu de traces de la riche biodiversité qui était présente sur ces sites. Mais les palmiers en tant que tels n'y sont pour rien, c'est la manière dont on s'y prend pour l'expansion des plantations qui pose problème (Levang et Rival, 2019).

En effet, les chantiers de plantation de palmier débutent régulièrement avec un défrichement des terres par brûlis, une méthode à la fois efficace et relativement peu coûteuse. Bien qu'illégale dans plusieurs régions de l'Indonésie, elle est très répandue, notamment dans les provinces situées sur l'île de Bornéo et la province de Sumatra occidental (Bamba et Munandar 2023, 309-310).

Greenpeace estime que sur l'île de Bornéo, 30% de la superficie totale des forêts pluviales ont été touchées par la déforestation des 40 dernières années (Moffat, 2021). Selon son Rapport annuel de 2023 (2024), ces incendies chroniques en Indonésie ont généré des émissions de gaz à effets de serres significatifs.

Selon les chiffres du gouvernement indonésien, 3000 km² ont été brûlés en 2023 par les compagnies d'huile de palme et ont libéré des centaines de millions de tonnes de CO₂. Ces brûlages contribuent aux changements climatiques en libérant une quantité importante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Aussi, les brouillards massifs causés par ces activités nuisent au développement de l'écosystème, mais aussi à la santé de la population (Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, 2015).

Les gouvernements des États voisins, tels que de Singapour ou de la Malaisie manifestent souvent leurs préoccupations au sujet de l'impact de feux de forêt sur la qualité de l'air sur leur territoire respectif (Mai, 2023). Les incendies liés à la déforestation ont des répercussions importantes sur la santé de la population, tout en plus qu'il existe d'autres méthodes de défrichements (Rahman, White et Ma, 2024). À ce sujet, Greenpeace écrit que :

Plus de 900 000 personnes en Indonésie ont souffert d'infections respiratoires aiguës en raison du nuage de fumée des incendies de 2019 et près de 10 millions d'enfants risquent de subir des dommages physiques et cognitifs irréversibles en raison de la pollution de l'air. » (Moffat, 2021)

Pour la même période, l'OMS a établi que le nombre de décès dû à la pollution de l'air a plus de 250 000 personnes en Indonésie. Néanmoins, l'OMS note que la mortalité due à la pollution de l'air a été en baisse entre 2010 et 2019 en termes de proportion de la population (Organisation Mondiale de la Santé, 2024).

La pollution de l'air en Indonésie est encore plus préoccupante pour les peuples autochtones. Ces derniers sont souvent considérés comme des groupes vulnérables face aux enjeux de santé, notamment en raison de leur éloignement des services de santé, de leur situation financière ou simplement de discriminations raciales (Tanadi et Wagiu Basrowi 2023, 131-133).

La réponse des Dayaks

L'île de Bornéo est l'une des principales îles de l'archipel touché par la déforestation. L'appellation « Dayak » fait référence à certains groupes autochtones vivant sur la grande île de Bornéo. La population des Dayaks est d'environ 3 millions d'individus divisés en 375 différents groupes en fonction de leurs caractéristiques et particularités culturelles distinctes (Nurvidya Arifin 2024, 7).

Avant que des investissements massifs pour la mise en place de plantations de palmier à l'huile, les communautés Dayaks vivaient de manières simples et largement autosuffisantes. Leur environnement, tel que leur forêt ancestrale et les rivières, leur offrait des sources de nourritures suffisantes (Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales, 2024).

Dès la deuxième moitié du XX^e siècle, les Dayaks ont rapidement été victimes de la richesse de leur écosystème, prisé par les compagnies forestières alliées aux autorités gouvernementales en place.

Ces gouvernements ont autorisé l'exploitation des terres par des entreprises agroforestières sans reconnaître les droits traditionnels des Dayaks et souvent sans compensations (Minority Rights Group, 2018).

En revanche une décision de la Cour Constitutionnelle d'Indonésie en 2013 a donné espoir à plusieurs défenseurs des droits autochtones. Cette décision établit que les « forêts coutumières » ne font désormais plus partie des « forêts d'État » et appartiennent dorénavant aux peuples autochtones.

Ainsi les communautés autochtones voient, en théorie, leurs droits s'accroître de manière significative en matière de protection des forêts, car le gouvernement doit tenir compte des droits autochtones sur leurs environnements avant la délivrance de permis aux compagnies (Human Rights Watch 2019, 31-32).

Le principal problème est que l'application de cette décision est longue. Elle nécessite que les gouvernements locaux établissent des réglementations reconnaissant les communautés coutumières et définissent leurs territoires. Pour inciter et aider les autorités locales à appliquer la décision de la Cour, l'ONG Agence d'enregistrement du territoire coutumier (BRWA) offre des aides qui permettent d'accélérer ce processus.

Grâce à cette ONG, les autochtones ont accès à un bureau d'enregistrement de leurs terres ancestrales, les cartes récoltées doivent par la suite être reconnues par les gouvernements provinciaux. Il s'agit d'une condition nécessaire pour être reconnue comme une communauté indigène et pour obtenir des droits forestiers (Sauvons la forêt, 2024).

Déjà, 1 452 communautés autochtones ont enregistré leur terre coutumière auprès de l'ONG BRWA, pour un territoire qui totalise plus de 282 000km². Cependant, seulement 2 400km² ont été officiellement reconnus comme des terres coutumières, nous rapporte l'ONG Sauvons la forêt (2024).

L'Alliance des peuples autochtones de l'archipel (AMAN) est également active dans ces dossiers. L'AMAN est une organisation qui représente plus de 2 300

communautés autochtones à travers l'Indonésie. L'organisation vise à promouvoir les droits autochtones et leur assurer une place juste sur l'archipel (Forest Peoples Programme, s.d.).

Grâce à ses efforts de mobilisation et de plaidoirie, le gouvernement indonésien a permis la reconnaissance d'une forêt coutumière d'une superficie de 700 km², la plus grande concession forestière coutumière aux Dayaks, dans la province du Kalimantan central (Jong 2023).

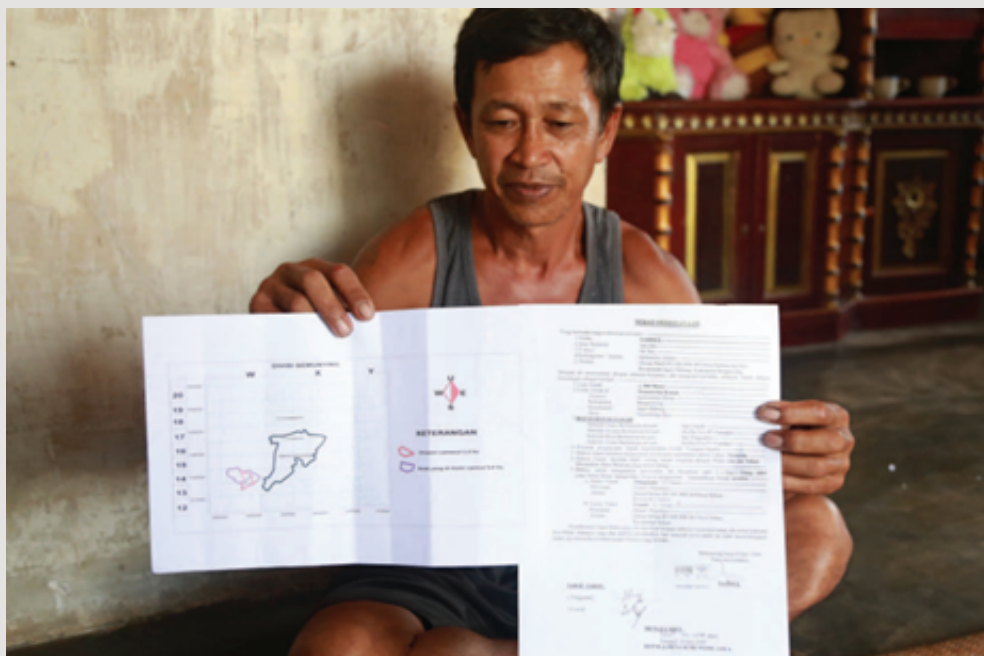
Selon l'ONG Sauvons la forêt, une des difficultés majeures dans le processus de reconnaissance des terres autochtones comme des forêts coutumières est que « tant que les districts n'auront pas adopté leurs propres règlements (PERDA), il sera toujours difficile de savoir comment la reconnaissance des peuples autochtones fonctionne dans la pratique » (Sauvons la forêt, 2024). Plusieurs régions tardent sérieusement à adopter ces règlements.

Pour certaines communautés autochtones, ces délais peuvent représenter des risques réels et extrêmement importants quant à la protection de leur environnement. C'est le cas des Dayaks Tomun du village de Kubung qui ont dû attendre 11 ans après la décision de la Cour Constitutionnelle pour déposer leur reconnaissance de communauté de droit autochtone, car les autorités de leurs districts ont mis 10 ans pour adopter leurs règlements.

Heureusement, leur milieu de vie n'est pas encore touché par l'industrie de l'huile de palme, mais cela n'aurait tardé sans une reconnaissance officielle de leurs terres. (Sauvons la forêt, 2024).

Au niveau international, certains actes juridiques devraient, en théorie, protéger les Dayaks. Par exemple, l'Organisation des Nations unies a adopté en 2007, avec 143 voix d'appui, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

Cette déclaration reconnaît notamment le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'égalité face aux peuples non autochtones, leur permettant une autonomie économique, sociale, culturelle, administrative et la protection de leurs institutions distinctes tout en acceptant leur participation aux affaires de l'État. (Nations Unies, 2007).



(© Human Right Watch, 2019)

Si au moment de l'adoption, l'Indonésie a voté en faveur de cette déclaration, le gouvernement indonésien a rapidement émis certaines réticences.

En effet, le représentant de l'Indonésie à l'ONU a mentionné qu'aucune définition claire des peuples autochtones n'est inscrite dans la Déclaration. Ce représentant a aussi affirmé qu'il existe une différence entre les peuples tribaux et autochtones. Conséquemment, il ne considérerait pas la Déclaration comme étant applicable dans le contexte de l'Indonésie, préférant nommer les autochtones d'Indonésie comme des « peuples tribaux » (Nations Unies, 2007).

Avec le recul, on peut présumer que l'État indonésien essayait déjà de justifier sa future inaction en matière de droits autochtones. Cette intuition semble bien près de la réalité sachant que depuis l'adoption de cette déclaration en 2007, les gouvernements indonésiens, qui se sont succédé, ont toujours refusé de reconnaître les autochtones comme de véritables peuples autochtones et d'appliquer la déclaration en question (Arizona et Cohen 2024, 174).

Pour Yance Arizona et Miriam Cohen (2024, 177), si le gouvernement indonésien s'entête à ne pas reconnaître les peuples autochtones vivant sur son territoire et encore pire, ne pas s'assurer de l'application de leurs droits, c'est parce que :

1) pour le gouvernement, le concept de peuples autochtones ne peut qu'être lié aux pays colonisateurs

2) le gouvernement craint qu'une reconnaissance des peuples autochtones puisse menacer l'intégrité territoriale de l'État étant donné qu'en théorie le droit fondamental des autochtones serait le droit à l'autodétermination, et...

3) ...dans le même sens, le gouvernement craint que si les terres sont davantage protégées, cela rendrait plus difficile l'accès à celles-ci pour les compagnies privées.

Un rapport publié par l'organisme Human Rights Watch (HRW) (2019, 6) nous permet de croire qu'en plus des dispositions de la UNDRIP, les lois nationales et locales sont également bafouées par les acteurs locaux sur l'île de Bornéo. HRW qualifie dans son rapport les lois indonésiennes comme étant « faibles et exacerbées par une mauvaise gouvernance ».

Même si plusieurs lois ont été adoptées depuis 2019 qui prescrivent aux entreprises de consulter les communautés locales à chaque étape du développement des plantations de palmiers à huile de palme, HRW mentionne n'avoir aucune preuve que ces lois sont appliquées. Cette perception se confirme lorsque des communautés interrogées mentionnent ne pas être consultées avant que la forêt ne soit « significativement détruite »

(HRW 2019, 12). Même si ces témoignages datent d'il y a plus de 5 ans, l'article plus récent produit par Sauvons la forêt (2024) sur l'application de la décision de la Cour constitutionnelle de 2013 et qui expose ces problèmes de défaillance révèlent à nouveau que l'application des lois en Indonésie est toujours défaillante.

Impacts au quotidien pour les Dayaks

Les résultats de ce laxisme gouvernemental et non-respect des lois par les entreprises entraînent des conséquences majeures sur le quotidien des peuples Dayak qui sont privés de leur mode de vie traditionnel. Souvent, les villages se font littéralement entourés par des plantations d'huiles de palme. Il devient alors difficile pour eux de pratiquer leurs activités agricoles traditionnelles, telles que l'agriculture itinérante ou la cueillette en forêt (Minority Rights Group, 2018).

Dans son rapport de 2019, HRW rapporte que certains Dayaks ont l'impression que les rivières autour de leurs communautés sont de plus en plus polluées alors qu'elles en dépendent pour boire, pêcher et exercer certaines tâches ménagères (2019, 17-18).

Ceux-ci accusent les compagnies agroforestières d'être responsables de ce phénomène, notamment en raison de l'usage d'engrais, de pesticides et d'herbicides qui contaminent les ruisseaux et rivières autour des plantations.

Toujours selon les communautés interrogées par HRW (2019, 14-18), les peuples Dayaks voient une diminution importante de la quantité de poissons présents dans les rivières et ont l'impression que la pollution en est responsable. Plusieurs rapportent voire des poissons morts flotter à la surface des rivières, signe que des substances toxiques les ont tués et rendant leur consommation dangereuse.

Pour combler ce manque de nourriture, certains doivent parcourir des distances importantes. S'ils ne possèdent pas de moyens de se déplacer, ils doivent alors dépenser davantage d'argent pour se nourrir, bien que plusieurs vivent déjà une précarité importante.

En plus de conséquences économiques et alimentaires importantes, la destruction de l'environnement ou la délocalisation des communautés peut affecter la culture et les savoirs intergénérationnels de certaines communautés. Les atteintes à l'identité culturelle et à la transmission intergénérationnelle sont perceptibles dans la vie quotidienne des peuples Dayak qui perdent accès à leurs forêts ancestrales et à leurs ressources.

Le rapport de HRW (2019, 14) rapporte le cas de certaines femmes qui ont vu leurs terres familiales se faire racheter et ont perdu l'accès à certains produits forestiers qu'elles utilisaient comme source de revenus ou pour nourrir la famille. Certains de ces produits nécessitaient un traitement et un savoir-faire intergénérationnel qui concernait principalement les femmes, tels que le tissage.

Également, l'industrie de l'huile de palme a été un moteur de différenciation sociale et économique majeur chez les peuples autochtones. Au courant des années 1980, lorsque l'industrie débutait en Indonésie, le gouvernement indonésien a développé un modèle visant à favoriser la coopération entre des compagnies et des « petits planteurs » (migrants ou autochtones, notamment des Dayaks).

Ce modèle est connu sous le nom de la Coopérative de crédit primaire pour membres (KKPA). Les membres mettent à

disposition une partie de leurs terres, que l'entreprise utilise pour cultiver des palmiers à huile. En échange, les « petits planteurs » reçoivent une fraction de ces terres pour leur profit. Pour financer cette opération, les « petits planteurs », qui ne possédaient pas déjà ces terres au préalable, empruntent à l'entreprise et remboursent leur dette en leur vendant une partie de leur production.

En théorie, ce système permet aux autochtones de développer des terres cultivables, tout en assurant un approvisionnement en huile de palme aux grandes entreprises privées. En revanche, l'élément important ici est que « dans ce système, la compagnie n'obtient plus la terre gratuitement de la part de l'État, mais directement des communautés » et les peuples autochtones sont liés et dépendent des compagnies auxquelles elles doivent leurs productions :

« Avant le palmier, la distinction entre familles riches et pauvres était moins marquée. Toutes les familles possédaient de la terre et un revenu minimal issu de la culture sur brûlis et de l'exploitation d'agro forêts à hévéas ou de la collecte de produits forestiers. Les familles aisées disposaient en plus de revenus issus du commerce, du transport ou de la fonction publique. Avec le palmier, les familles aisées ont pu s'enrichir davantage, parfois aux dépens de leurs cousins pauvres. » (Levang et Rival, 2019)



(© Human Right Watch, 2019)

Aujourd'hui ce modèle est moins répandu, car les « petits planteurs » ayant souvent remboursé leurs dettes à la compagnie, préfèrent vendre aux acheteurs les plus offrants. Il n'en reste pas moins que les inégalités engendrées par ce système perdurent et sont visibles au quotidien (Levang et Rival, 2019).

Conclusion

L'histoire de l'huile de palme en Indonésie illustre les défis auxquels ce pays est confronté lorsque ses autorités tentent de développer son économie émergente. Bien que cette industrie soit responsable d'une partie de la croissance économique, elle vient avec des défis significatifs qui demandent de conjuguer le développement économique avec l'environnement et les droits de la personne, particulièrement ceux des autochtones.

De plus, la déforestation massive attribuable à l'expansion des plantations est responsable de la destruction de biodiversité et de plusieurs écosystèmes fragiles en brûlant de vastes étendues de terres.

À cette destruction environnementale s'ajoute une crise sociale et culturelle vécue au quotidien par les peuples autochtones. Ces derniers ont vu nombre de leurs terres accaparées et transformées par les compagnies avec la complicité du gouvernement.

Cette dynamique économique et politique mine leurs modes de vie traditionnels et intergénérationnels.

Après une période de croissance accélérée à la fin du XXe siècle, les groupes de militants pour les droits des peuples autochtones ont sonné l'alarme en demandant aux autorités d'évaluer les coûts environnementaux et sociaux du développement des plantations. Certaines réformes et lois de la part des autorités gouvernementales ont été promulguées, mais leur mise en place reste un défi. Dans de nombreux cas, il semble que pour les autorités, les profits liés à l'industrie sont plus importants que la protection de l'environnement des peuples autochtones.

Bien que dans le passé, la Cour constitutionnelle d'Indonésie ait pris des décisions favorables à l'émancipation des autochtones, certaines décisions montrent que ces peuples ne pourront pas compter sur cette institution uniquement. En effet, en novembre 2024, la Cour Constitutionnelle a rejeté l'appel d'un groupe autochtone qui souhaitait contester un permis de concession pour la production d'huile de palme.

Cela est d'autant plus troublant sachant que certains juges ont affirmé que la compagnie qui exploite les terres enfreint les règles environnementales d'Indonésie. Le territoire en question était revendiqué par cette communauté comme étant une terre ancestrale. Si la Cour avait maintenu l'appel, cela aurait pu être considéré comme un précédent important pour la protection des droits autochtones (Reuters, 2024).

En définitive, il est peu probable que le gouvernement, les compagnies privées et, dans une certaine mesure, les instances juridiques prennent pleinement action pour défendre les droits autochtones. Cela passera par les ONG et les peuples autochtones eux-mêmes. Les ONG peuvent continuer à prendre des initiatives telles que prises par l'ONG BRWA pour faciliter la reconnaissance de terres ancestrales.

Pour leur part, les peuples autochtones, tels que les Dayaks, doivent continuer à exercer des pressions juridiques contre les compagnies et le gouvernement qui refusent de reconnaître et d'appliquer leurs droits.

Mais il ne faudrait pas croire qu'en remédiant aux problèmes de l'huile de palme, les terres autochtones sur l'île de Bornéo seraient sans danger. En effet, un autre type de menace pèse au-dessus des forêts autochtones de Bornéo. Récemment, le gouvernement central a décidé de déplacer la capitale nationale du pays dans la région du Kalimantan oriental, où vivent 185 groupes autochtones, dont 21 sont des groupes de Dayaks.

Certaines études mettent en évidence les lacunes dans le développement de plans de compensation adéquats pour les communautés. Les mesures gouvernementales ont été incapables d'assurer la protection durable des autochtones expropriés, souvent de force, de leurs terres encastrables (Nikodemus, 2024). L'avenir s'annonce très incertain et complexe pour les communautés autochtones de l'île de Bornéo.



Des militants autochtones manifestent contre la déforestation de leurs terres devant la Cour Institutionnelle d'Indonésie (© Reuters, 2024)

- Arizona, Yance et Miriam Cohen. 2024. « Chapter 7 The Recognition of Customary Land Rights at the Constitutional Court of Indonesia : A Critical Assessment of the Jurisprudence ». Dans *Courts and Diversity*. Sous la direction de Bertus De Villiers, Saldi Isra et Pan Mohamad Faiz. Brasswell, 173-94. Leyde : Brill.
<https://brill.com/edcollchap-0a/book/9789004691698/BP000007.xml>.
- Bamba, John et Aries Munandar. 2023. « Dahas ». Dans *Farmer Innovations and Best Practices by Shifting Cultivators in Asia-Pacific*, 307-28. CABI.
<https://www.cabidigitallibrary.org/doi/epdf/10.1079/9781800620117.0015>.
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. 2015. « L'INDONÉSIE RENAÎT DE SES CENDRES ». Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
<https://www.unops.org/fr/news-and-stories/stories/up-in-smoke>.
- Christina, Bernadette. 2024. « Indonesia confident palm oil production can be increased to meet biofuel demand ». Reuters.
<https://www.reuters.com/markets/commodities/indonesia-chief-econ-minister-confident-palm-oil-production-can-be-boosted-2024-11-07/>.
- Forest People Programme. s.d. « Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN) : Indigenous Peoples Alliance of the Archipelago ». Forest People Programme.
<https://www.forestpeoples.org/partner/aliansi-masyarakat-adat-nusantara-aman-indigenous-peoples-alliance-archipelago#:~:text=The%20Alliance%20of%20Indigenous%20Peoples,advocate%20for%20Indigenous%20Peoples%20issues>.
- Go, You-How, Yan-Ling Tan et Yiew Thian Hee. 2024. « Sensitivity of oil palm yield in Indonesia to climate change : evidence from threshold cointegration models ». *Environment, Development and Sustainability*. Non-paginé.
https://www.researchgate.net/publication/385881716_Sensitivity_of_oil_palm_yield_in_Indonesia_to_climate_change_evidence_from_threshold_cointegration_models.
- Greenpeace Indonesia. 2024. « INDONESIA'S CHRONIC FOREST FIRES 2023 » Greenpeace Indonesia.
https://www.greenpeace.org/static/planet4-southeastasia-stateless/2024/10/8363db9e-indonesias-chronic-forest-fires-2023_english.pdf.
- Human Rights Watch. 2019. « “When We Lost the Forest, We Lost Everything” ». Human Rights Watch.
https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/indonesia0919_web.pdf.
- Jong, Hans Nicholas. 2023. « Indonesia awards biggest Indigenous forest claim yet to Bornean Dayaks ». Mongabay, 5 septembre 2023.
<https://news.mongabay.com/2023/09/indonesia-awards-biggest-indigenous-forest-claim-yet-to-bornean-dayaks/#spotim-specific>.
- Jong, Hans Nicholas. 2025. « Indonesian president says palm oil expansion won't deforest because 'oil palms have leaves' ». Mongabay, 3 janvier 2025.
<https://news.mongabay.com/2025/01/indonesian-president-says-palm-oil-expansion-wont-deforest-because-oil-palms-have-leaves/>.
- Levang, Patrice et Alain Rival. 2019. « 21. Palmier à huile et déforestation en Indonésie ». Dans *Habiter la forêt tropicale au XXI^e siècle*. Sous la direction de Geneviève Michon, Stéphanie Carrière et Bernard Moizo, 285-94. Marseille : IRD Éditions.
<https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.32228>.
- Mai, Lauren. 2023. « Extinguishing a Point of Contention : Examining Transboundary Haze in Southeast Asia ». Center for Strategic and International Studies, 17 novembre 2023.
<https://www.csis.org/blogs/new-perspectives-asia/extinguishing-point-contention-examining-transboundary-haze-southeast>.

Moffat, Shane. 2021. « Quel est le problème avec l'huile de palme? 7 choses à savoir sur le Buttergate ». Greenpeace.
<https://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/46705/quel-est-le-probleme-avec-lhuile-de-palme-7-choses-a-savoir-sur-le-buttergate/#:~:text=En%20Indon%C3%A9sie%2C%20on%20estime%20que,hectares%20sup%C3%A9rieur%20naturelle.>

Minority Rights Group. 2018. « Dayak in Indonesia ». Minority Rights Group.
<https://minorityrights.org/communities/dayak/>.

Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales. 2024. « PODCAST - Indonésie : les femmes Dayak défendent la forêt de Tambun Bungai ». Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales.
<https://www.wrm.org.uy/fr/articles-du-bulletin/podcast-indonesie-les-femmes-dayak-defendent-la-foret-de-tambun-bungai>.

Nations Unies. 2007. « AU TERME DE PLUS DE VINGT ANS DE NÉGOCIATIONS, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADOPTE LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ». Nations Unies.
<https://press.un.org/fr/2007/ag10612.doc.htm>.

Nikodemus, Niko 2024. « The IKN Project Invades Living Spaces : Evictions and Changes in the Livelihood System of Indigenous Communities ». The Journal of Indonesia Sustainable Development Planning 5 (2) : 171-75.
[10.46456/jisdep.v5i2.555](https://doi.org/10.46456/jisdep.v5i2.555).

Nurvidya Arifin, Evi. 2024. « Ethnic Diversity in Kalimantan and the Implications of Indonesia's Capital Relocation ». Yusof Ishak Institute 2024 (38) :
<https://www.iseas.edu.sg/articles-commentaries/iseas-perspective/2024-38-ethnic-diversity-in-kalimantan-and-the-implications-of-indonesias-capital-relocation-by-evi-nurvidya-arifin/>.

Organisation mondiale de la santé. 2024. « Indonesia ». Organisation mondiale de la santé.
<https://data.who.int/countries/360>.

Putri, Eka Intan Kumala, Arya Hadi Dharmawan, Otto Hospes, Bayu Eka Yulian, Rizka Amalia, Dyah Ita Mardiyansih, Rilus A. Kinseng, Fredian Tonny, Eusebius Pantja Pramudya, Faris Rahmadian et Diah Y. Suradiredja. 2022. « The Oil Palm Governance: Challenges of Sustainability Policy in Indonesia ». Sustainability 14 (3) : non-paginé.
<https://doi.org/10.3390/su14031820>.

Rahman, Rizky Aulia, Benedict White, Chunbo Ma. 2024. « The effect of growth, deforestation, forest fires, and volcanoes on Indonesian regional air quality ». Journal of Cleaner Production 457.
<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2024.142311>.

Reuters. 2024. « Indonesia's top court rejects Indigenous community's appeal in palm oil case ». Reuters.
<https://www.reuters.com/world/asia-pacific/indonesias-top-court-rejects-indigenous-communitys-appeal-palm-oil-case-2024-11-01/>.

Sauvons la forêt. 2024. « Un grand pas vers la reconnaissance officielle du peuple Dayak à Bornéo ». Sauvons la forêt.
<https://www.sauvonslaforet.org/actualites/12189/un-grand-pas-vers-la-reconnaissance-officielle-du-peuple-dayak-a-borneo/#:~:text=Un%20succ%C3%A8s%20apr%C3%A8s%20dix%20ans,for%C3%AAt%20de%20montagne%20de%20Born%C3%A9o.>

Tanadi, Aristo et Ray Wagiu Basrowi. 2023. « Health Mitigation Strategies and Challenges in Vulnerable Groups and Natives in Indonesia: A Literature Review ». The Indonesian Journal of Community and Occupational Medicine 3(2) : 130-40.
<https://doi.org/10.53773/ijcom.v3i2.101.130-40>.

Remerciements à Dominique Caouette pour la révision de ce Coup d'Œil